

## Annexe 17 Compléments au formulaire

### Réponses (en vert) à des questions posées par votre organisme en avril 2025

- en matière de biodiversité et de milieux naturels :
  - seul un extrait bibliographique des espèces observés sur le territoire est fourni dans le dossier. Est-ce que des inventaires/pré-diagnostic écologique est prévu en amont des travaux ? Est-ce que le suivi du chantier par écologue a été envisagé ?

Pour le moment, il n'y a pas d'inventaires/pré-diagnostic écologique prévu en amont des travaux. Nous comptons faire appel à la LPO pour un accompagnement au projet d'aménagement comme nous l'avons déjà fait sur d'autres opérations.

- Est-ce que des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité et des milieux naturels sont prévues ? Si oui, un engagement du maître d'ouvrage à les réaliser est également attendu.

Nous nous attachons à développer des mesures en faveur de la biodiversité dans l'aménagement de nos parcs d'activités. Par exemple, nous développons nos parcs d'activités dans le cadre de la politique multi-sites à l'échelle de la CCVD afin d'équilibrer le territoire en termes d'activités et limiter les déplacements domicile-travail, nous n'utilisons pas de terres agricoles et naturelles pour le projet (friche), nous limitons les besoins énergétiques (orientations de constructions, éclairage public avec détection de présence, sources lumineuses à leds, absence d'arrosage en goutte-à-goutte) et l'imperméabilisation par une infiltration maximale sur site, nous retenons des essences végétales en fonction du contexte pédo-climatique, diversités des essences et des espaces végétalisés favorables à la biodiversité, nous limitons les clôtures et les remplaçons par des haies et noues défensives, nous demandons qu'un espace de 7 cm soit laissé en bas des clôtures pour laisser passer la petite faune, nous privilégions une gestion naturelle et à ciel ouvert des eaux pluviales (noues, bassins pour infiltration). Vous trouverez également ci-joint un exemple de cahier des charges de cession aux entreprises sur un de nos parcs d'activités car nous demandons aussi aux entreprises de continuer la préservation de la biodiversité sur leur parcelle.

- le dossier fait état d'un lien hydraulique entre le ruisseau Ozon et une Znieff. Est-ce que des mesures particulières sont prises (notamment en phase chantier) pour s'assurer de l'absence de pollution ou de perturbation du ruisseau et donc de la zone Natura 2000 ?

En phase chantier, les ouvrages de rétention d'eaux pluviales seront réalisés dès le début des travaux afin de stocker toute pollution accidentelle et d'assurer une décantation primaire des matières en suspension. De plus, les aires de stockage de matériaux devront se situer sur des bacs de rétention souples et le stationnement d'engins s'effectuera sur des aires sableuses. Les huiles usagées des engins de travaux seront, dans tous les cas, récupérées. Les ouvrages de traitement des eaux pluviales et les réseaux les desservant seront réalisés avant la réalisation des enrobés et faire l'objet d'une maintenance accrue au début de son fonctionnement. Les ouvrages de rétention seront végétalisés immédiatement après leur réalisation. Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de pluie intense. Les terrains seront modelés en début de chantier afin d'éviter les ruissellements vers les milieux récepteurs.

- le dossier précise qu'une augmentation de la consommation en eau potable est attendue en phase exploitation, est-ce que cette augmentation a été quantifiée ? Si oui à combien s'élève-t-elle ? Est-ce que la disponibilité de la ressource en eau est garantie, notamment dans un contexte de changement climatique ?

L'augmentation de la consommation d'eau prévue est évaluée à 5392 m3 par an pour une dizaine d'entreprises installées. Seules deux entreprises sont d'ores et déjà connues dont un apiculteur qui n'utilisera pas beaucoup d'eau. Les autres entreprises ne sont pas connues et l'évaluation est en fourchette haute. La plateforme de compostage utilisera en majorité les eaux de toitures du site pour son process.

- en matière d'eaux usées, le projet prévoit la réhabilitation d'une station d'épuration dimensionnée pour 100 EH à 195 EH. Quelles hypothèses ont été retenues pour évaluer la quantité d'effluents générée par le projet ?

L'hypothèse est partie de la consommation d'eau prévisionnelle basée sur un ratio de nombre de salariés à l'hectare et un ratio de litres d'eau consommés en zone d'activités à l'hectare. C'est pour cela qu'il y a deux hypothèses et que la station d'épuration sera conçue et validée par les services de la DDT en permettant une extension future. Les eaux seront seulement domestiques (salariés des entreprises).

- en ce qui concerne les eaux pluviales, le cerfa précise qu'elles seront infiltrées à la parcelle si les sols le permettent. Est-ce qu'une étude sur la nature des sols a été conduite ? quelles en sont les conclusions ?

La carte géologique indique que le site se situe dans les alluvions fluvio-glaciaires composés de cailloutis de piedmont, de sables et de poudingues, ce qui laisse présager une bonne perméabilité des sols.

Les sols analysés sont de classe **Ai, B2, B6, C1B4 et C2B4**.

Les sols de classe **GTR Ai** sont des sols fins sensibles à l'eau. Ils changent brutalement de consistance pour de très faibles variations de teneur en eau, particulièrement lorsque leur teneur en eau naturelle  $w_n$  est proche de  $w_{opn}$ . Ils sont peu sensibles au phénomène de retrait/gonflement.

Les matériaux de classe **GTR B2** sont des sables peu argileux. La plasticité de leurs fines les rend sensibles à l'eau et aux variations hydriques. Ils ne sont pas sensibles au phénomène de retrait/gonflement.

Les matériaux de classe **GTR B4** sont des graves peu argileuses. La plasticité de leurs fines les rend sensibles à l'eau et aux variations hydriques. Ils ne sont pas sensibles au phénomène de retrait/gonflement.

Les matériaux de classe **GTR B6** sont des sols fins dont la prépondérance de fines rapproche leur comportement à celui de sols Ai (VBS = 1,83).

Les matériaux de classe **GTR C1 et C2** sont des sols comprenant des éléments fins et grossiers. Le comportement des sols C1 peut être assimilé à celui de leur fraction fine alors que celui des sols C2 dépend également du comportement de la fraction grossière.

Les perméabilités dans la formation n°1 sont globalement très faibles à faibles sur l'ensemble du site à l'exception de la zone des bassins où les perméabilités sont moyennes.

Les perméabilités de la formation n°2 sont globalement élevées à très élevées, à l'exception de la zone Nord du site où les perméabilités sont faibles à moyennes.

Détail des sondages : p 26 à 28 de l'annexe 14

- s'agissant des risques naturels, le dossier précise que le projet est concerné en partie par les risques de mouvements de terrain, de feux de forêt et d'inondation (Pétanne). Est-ce que des mesures spécifiques sont prises pour garantir l'absence d'augmentation de la vulnérabilité pour les biens et les personnes ?

C'est l'ensemble de la commune qui est concernée par ces risques. Le risque inondation par exemple n'existe pas au niveau du site (voir carte inondations). Pour les feux de forêts, le projet prévoit de suivre les obligations légales de débroussaillage en vigueur.

- en matière de déplacements, le dossier fait état d'une augmentation du trafic estimée à près de 50 à 100 poids lourds par jour et de près de 200 à 400 véhicules légers par jour. Est-ce qu'une étude de trafic a été menée pour établir ces estimations ? Est-ce que le dimensionnement des axes de circulations et des éventuelles aires de stationnement sont suffisants ? En matière de mobilités actives, il est indiqué que les accès aux lots se feront par des modes doux, pouvez-vous préciser ce qui est prévu ?

L'estimation a été faite sur la base de nos différents parcs d'activités avec des ratios à l'hectare, au nombre d'emplois et au nombre d'entreprises en faisant une moyenne générale. L'accès au site va être revu avec un tourne à gauche sécurisant l'accès. Des chemins encadrent le site et rejoignent le village à travers la campagne par l'arrière du site, sécurisant leur accès.

- le dossier de cessation définitive d'activité à l'issue d'une liquidation judiciaire transmis fait état, page 52, de différentes préconisations à réaliser pour finaliser les mesures de mise en sécurité du site. Savez-vous si ces préconisations ont été mises en œuvre ?

A la date d'acquisition du site par la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, la mise en sécurité du site n'était pas effective. Le liquidateur n'a pas effectué l'ensemble des mesures nécessaires. Le rapport de cessation d'activités qui vous avait été envoyé par le liquidateur en 2021 les décrivaient.

La CCVD a entrepris de terminer la mise en sécurité du site en :

- Evacuant ou éliminant certains produits dangereux présents sur site
- imitant les accès au site
- Supprimant des risques d'incendie et d'explosion

Cela s'est illustré par une évacuation de certains déchets dangereux et inflammables, une vidange, nettoyage et évacuation des boues organiques présentes dans la fosse à purin, une vidange et un dégazage des cuves à fuel aériennes, une évacuation des dernières citernes gaz, une fermeture à clé de l'ensemble des endroits clôt présentant un risque pour la sécurité du site et une déconnexion du transformateur électrique pour collecter le PCB à l'intérieur.

Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé depuis par l'EPORA pour déterminer si des travaux de dépollution des sols (phase solide, aqueuse et gazeuse) sont nécessaires (voir rapport joint au dossier).

Il restera toutefois des éléments à évacuer pour atteindre une mise en sécurité totale :

- L'évacuation ou l'élimination du risque amiante
- L'évacuation ou l'élimination du reste des produits dangereux présents sur site (deux zones de décharges à l'arrière du site ne présentant pas de risque d'incendie pour les bâtiments)

Les travaux d'évacuation seront réalisés par l'EPORA en juin 2026.